

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2190

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 3, après le mot :

« et »

insérer le mot :

« qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.